



Résultats de recherche émergents

Juillet 2012 | Numéro 12-1

Les effets de l'aménagement des établissements sur le comportement des délinquants

MOTS CLÉS : conception, désignation de l'unité, type de logement, comportement des délinquants

Pourquoi nous effectuons cette étude

Comme les établissements du SCC n'ont pas tous été construits en même temps et que le type d'aménagement privilégié a changé au fil du temps, les établissements et les unités sont aménagés de façon différente. La Direction des installations du SCC cherchait à déterminer si l'aménagement d'un établissement ou d'une unité était associé au comportement des délinquants.

Ce que nous faisons

Nous avons entrepris une étude pour examiner cette question dans les établissements à sécurité moyenne. Le SCC classe ces établissements selon quatre désignations, numérotées T-2 à T-5, la sécurité et la surveillance étant plus importantes dans les unités ayant un numéro plus élevé. Le style d'unité d'habitation (appartement ou bloc cellulaire), la mesure dans laquelle les déplacements des délinquants peuvent être vus et contrôlés ainsi que le type de poste de contrôle et son emplacement diffèrent selon les désignations.

Les analyses, qui ont été effectuées entre le 1^{er} avril et le 1^{er} juin 2011, portaient sur 5 336 délinquants de sexe masculin vivant dans le même établissement (ou la même unité dans les établissements comportant plusieurs types d'unités). Jusqu'ici, le comportement de ces délinquants a été évalué en fonction de plusieurs indicateurs de comportement selon la désignation de l'unité dans laquelle ils résidaient.

Ce que nous avons constaté jusqu'à maintenant

Comme le montre le tableau, on trouve généralement dans les unités de plus faible désignation des pourcentages moins élevés de délinquants coupables d'infractions disciplinaires ou placés en isolement non sollicité et une plus grande proportion de délinquants transférés dans un établissement de niveau de sécurité moindre (plutôt que dans un établissement de niveau de sécurité similaire ou plus élevé).

Les analyses de suivi préliminaires révèlent que, même en tenant compte de variables relatives au niveau de sécurité du délinquant, comme les antécédents criminels et le risque, la désignation de l'unité continue à être associée à tous les résultats liés au comportement, sauf pour ce qui est des accusations mineures. La prochaine étape consistera à analyser les données relatives aux modèles à niveaux multiples pour bien comprendre l'importance de la contribution de la désignation de l'unité.

Ce que cela signifie

Même si, pour le moment, les résultats ne permettent pas de déterminer l'importance de l'association entre la désignation de l'unité et le comportement des délinquants ou d'établir que l'association est attribuable à une relation de cause à effet, ils indiquent l'existence d'un lien. D'autres analyses sont en cours.

Préparé par : Renée Gobeil

Pour nous joindre

Direction de la recherche
613-995-3975

recherche@csc-scc.gc.ca

Pourcentage de délinquants affichant chaque indicateur de comportement, selon la désignation de l'unité

Désignation	Accusations d'infractions disciplinaires			Isolement non sollicité	% de transfèrements vers un établissement à sécurité minimale
	Mineures	Graves	Aucune		
T-2 (n = 522)	4,6	1,2	5,6	0,4	79,6
T-3 (n = 450)	8,2	4,4	11,3	2,2	53,1
T-4 (n = 1 307)	8,3	8,1	14,5	2,8	36,8
T-5 (n = 3 057)	10	5,6	14,5	3,2	39,2

Nota. Les cas d'accusations et d'isolement ont été évalués durant la période de trois mois visée par l'étude, exception faite des cas de transfèrement, qui ont été examinés dans les huit mois suivant le 1^{er} juin 2011. Pour chaque indicateur de comportement, les différences globales entre les désignations étaient significatives, à au moins $p < .01$.

